



LUGO DI NAZZA
Mairie

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001499-20220929-DEC29092022-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2022

Affichage : 29/09/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

DECISION DU MAIRE 2022

Objet : VENTE DE LOGICIEL/GAMME HORIZON WEB
Prestations associées/solution hébergée. mise en place de la nouvelle nomenclature M57
budgétaire et comptable pour le 1er janvier 2023

Le Maire de Lugo di Nazza

- Vu le code Général des Collectivités Territoriales, article L2122-22,
- Vu la délibération du conseil municipal du 27 juillet 2020, déléguant à Monsieur François Benedetti, Maire de Lugo di Nazza, une partie de ses attributions sur les champs de compétences régis par l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Vu les crédits budgétaires disponibles au BP 2022 ;
- VU la délibération 162022 en date du 20 mai 2022 relative à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023
- CONSIDERANT qu'il convient de faire appel auprès d'un prestataire de droit privé pour la mise en place d'un nouveau logiciel pour la nomenclature budgétaire et comptable M57 pour être opérationnel dès le 1er janvier 2023
- CONSIDERANT qu'un devis a été demandé à l'entreprise SITEC aux dispositions de l'article R 2122-8 du code de la commande publique
- CONSIDERANT qu'au regard de sa proposition l'entreprise la SITEC a remis une offre économiquement avantageuse

DECIDE

Article 1 : de confier l'installation du nouveau logiciel relatif à la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable M57 à l'entreprise SITEC dont le siège se trouve sur Furiani 20 601 pour un montant HT 2 522.70 euros

Qui comprend :Détail des prestations : PACK LIBERTE 3 PRODUITS Gestion financière, Gestion du personnel, Gestion des administrés (Elections), Gestion des biens, Gestions des absences

Frais d'activation, reprise des données, journée formation, Redevance annuelle JVS MAIRISTEM

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du code général des collectivités territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors d'une prochaine réunion du conseil municipal et figurera au registre des décisions du Maire (registre des arrêtés).

Article 3 : Les personnes suivantes sont chargés chacune en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision :

- Monsieur le Maire de Lugo di Nazza
- Monsieur le Sous Préfet de Corte

Fait à Lugo di Nazza, le jeudi 29 septembre 2022
Monsieur le Maire
François Benedetti

Affiché en Mairie le : 29 09 2022
Mis en ligne le : 29 09 2022

